

OUVATON

SOCIÉTÉ ANONYME DE CONSOMMATION À DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE À CAPITAL VARIABLE
SIÈGE SOCIAL 16 BIS RUE D'ODESSA 75014 PARIS — R.C.S. PARIS 438 168 718

BULLETIN DE VOTE
ASSEMBLEE GENERALE MIXTE EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE
DU 25 MAI 2011 (1ere convocation)
OU DU 2 JUIN 2011 (deuxième convocation, si le quorum n'est pas atteint)

(Entourez le mot correspondant à votre choix)

RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION – MODIFICATION DE L'ARTICLE 15 DES STATUTS

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance de l'article 15 des statuts, approuve la modification proposée :

*Elle est réunie au moins une fois par an, dans les **six mois** de la clôture de l'exercice social, pour statuer sur les comptes annuels, sauf prorogation de ce délai par décision de justice.*

Oui

Non

Abstention

SECONDE RESOLUTION – MODIFICATION DE L'ARTICLE 18 DES STATUTS

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance de l'article 18 des statuts approuvent la modification proposée :

Le paragraphe : *Nul ne peut être élu s'il n'a pas obtenu les suffrages de la moitié plus un du total des suffrages exprimés (incluant les bulletins blancs mais excluant les bulletins nuls).*
Est remplacé par « *Sont élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix des membres présents ou représentés, jusqu'à ce que tous les postes disponibles aient été pourvus* ».

Oui

Non

Abstention

RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion présenté par le Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Oui

Non

Abstention

Les documents relatifs à l'Assemblée Générale 2011 sont disponibles sur le site de la coopérative en <http://ouvaton.coop/spip.php?rubrique59>

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion présenté par le Directoire, constate que les comptes font apparaître un bénéfice de 6 927 euros et décide de l'affecter en totalité au compte "report à nouveau", portant celui-ci à -26 657€. Elle décide en conséquence de fixer à 12,40 euros la valeur de remboursement des parts dont le remboursement a été demandé en 2010.

Oui

Non

Abstention

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate la variation du capital au 31 décembre 2010 (-3776€). Celui-ci s'élève à cette date à 118 512 €, dont 118 408 € de libérés.

Oui

Non

Abstention

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne, pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance.

Oui

Non

Abstention

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées Générales ordinaires, constate l'absence de candidatures au Conseil de Surveillance. Elle invite les membres du Conseil de Surveillance en place à réfléchir aux diverses voies de son renforcement.

Oui

Non

Abstention

SIXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original du procès-verbal de cette Assemblée signé par le président du Conseil de surveillance ou par le secrétaire de l'Assemblée pour effectuer les formalités nécessaires.

Oui

Non

Abstention
